

## RESTAURONS LA VILLA PERRUSSON À ECUISSES

### Un bâtiment remarquable

La Villa Perrusson est un ensemble architectural constitué de deux parties : un corps de logis édifié en 1869, dit « pavillon Perrusson » auquel est adossée, en 1890-1900, une aile nord dite « pavillon Desfontaines ». Chacun des pavillons est aujourd'hui identifié par le nom des familles Perrusson et Desfontaines qui occupèrent les lieux durant six générations.

Historiquement, la Villa, aujourd'hui inscrite Monument Historique, est entourée de plusieurs corps de bâtiments : une orangerie, un poulailler-pigeonnier, une serre et des écuries. Le terrain est partagé en deux espaces, l'un fonctionnel et consacré aux cultures potagères ; l'autre à fonction d'agrément, c'est le parc qui entoure l'édifice patrimonial.

La villa Perrusson représente le fleuron des édifices construits par la famille éponyme autour où à proximité des établissements de production qu'ils ont été amenés à fonder en Bourgogne ou en Charente. Le pavillon Desfontaines est l'œuvre de l'architecte Tony Ferret : architecte départemental de l'Ain entre 1884 et 1916. Les éléments décoratifs en céramique ont été créés et réalisés par l'usine.

### La vitrine d'un savoir-faire

Chargée d'éléments décoratifs issus de la production de l'entreprise, la villa sert à exposer, ostensiblement, le catalogue de l'usine. Les commanditaires invités à déjeuner peuvent ainsi apprécier, sur pièce, la qualité des éléments céramiques présents sur les façades, décorant les parois intérieures de l'oriel, les pavements, les plafonds. On parlerait aujourd'hui de plan marketing et de showroom. Une large ouverture est judicieusement ménagée dans le parc arboré, offrant aux voyageurs de la ligne de chemin de fer, une vue imprenable sur la villa et ses décors.

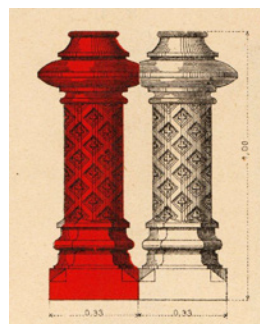
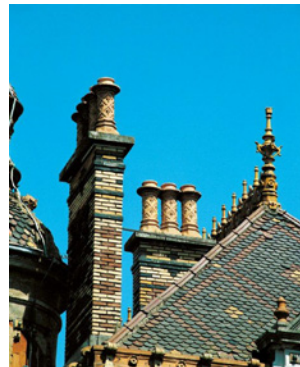
La Villa est située à proximité du canal du Centre dont le percement, débuté en 1784, révéla des gisements d'argile qui favorisèrent l'essor de la « vallée de la céramique » de Digoïn à Chalon. De la quarantaine d'entreprises industrielles de la période 1820-1960 ne subsistent aujourd'hui que cinq unités en activité.

Hormis les bâtiments de l'administration de l'entreprise Perrusson-Desfontaines qui subsistent en bordure du canal du Centre, la Villa est le dernier vestige conservé en lien avec l'histoire de cette entreprise de transport par voie fluviale devenue entreprise de production de céramique et tuilerie avec des sites de production développés à Ecuisses et Saint-Julien-sur-Dheune en Bourgogne.

Elle est propriété de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau depuis 2008. L'objectif est de procéder, dans un premier temps, à la restauration du toit, des huisseries et des décors en façade.

Préserver le patrimoine, valoriser l'histoire et l'identité locale, développer l'aménagement culturel et touristique du territoire, contribuer à son rayonnement, tels sont les objectifs du projet de restauration de la villa Perrusson qui abritera un centre d'interprétation au milieu d'un jardin remarquable, faisant du site un lieu privilégié pour une halte bucolique, prétexte à mêler observation du milieu naturel et compréhension, à travers l'exemple de l'entreprise Perrusson, d'une ascension sociale en plein XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le site offrira aux habitants et aux touristes fréquentant les bords du canal du Centre, une découverte ou une redécouverte de l'histoire patrimoniale, technique et industrielle par le biais d'une lecture de paysage continue, géolocalisée, des sites remarquables à découvrir depuis Ecuisses jusqu'à Ciry-Le-Noble, en passant par Montchanin et Montceau. Grâce à la souscription publique ouverte sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, La Communauté Urbaine Creusot-Montceau et Canal du Centre Association vous proposent de devenir acteur de ce projet en retournant le bulletin ci-joint accompagné de votre contribution ou faire un don, sécurisé, en ligne sur le site [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org) Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation du patrimoine pourra abonder la collecte par le versement d'une aide financière complémentaire.



Je fais un don de ..... pour restaurer **la Villa Perrusson à Ecuisses**.  
Ce don sera reversé au Maître d'ouvrage du programme de restauration et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.

\*La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Votre don à cet organisme donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

## \* POUR LES PARTICULIERS

**Don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.**

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci)

*Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

**Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €**

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €)

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci)

*Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

## \* POUR LES ENTREPRISES

**Réduction d'impôt de 60%,  
Dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.**

(Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

*Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration et l'association Canal du Centre vous avez décidé de soutenir seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

## JE SOUHAITE BÉNÉFICIER

d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

## COORDONNÉES

NOM OU SOCIÉTÉ : .....

.....

ADRESSE : .....

.....

L'adresse doit être celle de votre chèque, elle-même identique à votre adresse fiscale. Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque,

Code Postal : .....

VILLE : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

## RENSEIGNEMENTS

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez contacter le maître d'ouvrage :

**Communauté Urbaine Creusot Montceau**  
Écomusée Creusot Montceau  
Château de la Verrerie  
BP 90069  
71206 Le Creusot Cedex  
Téléphone : 03 85 73 92 00  
Adresse courriel : [ecomusee@creusot-montceau.org](mailto:ecomusee@creusot-montceau.org)

## À NOTER

Vous pouvez également soutenir ce projet en ligne (paiement sécurisé) sur notre site internet [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)  
Rubrique tous les projets



Ou flasher le code ci-contre à l'aide de votre Smartphone et d'une application « QR code » et faire vos dons pour ce projet de restauration depuis notre site internet.

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement par chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

**FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE**  
**88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON**

03 80 65 79 93  
[bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)